

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Septembre 2022

N°2022/09/15/02 - Création d'une Maison Régionale de santé pluridisciplinaire-Autorisation de signature des marchés de travaux.

Le quinze septembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le neuf septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Etaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Christine GARCIN-GOURILLON, WAJS Alexandre, REYNOUD Henri, GERMAIN Emilie, Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI, Sylvie NARDI à compter du point n°1, Mathieu BONARD, Laurent JUGLARET, LAFFITTE Patrick, Fanny ARSAC, Marie-Pierre CALLET, CHAIX Alain et Lucie BABIN

Pouvoirs : DAVID Delphine a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ.

Absents excusés : FABRE Thierry, Sylvie NARDI avant le point 1.

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Dominique STEKELOROM

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° L2113-10, L2113-11 et R2113-2 relatifs aux marchés à procédure adaptée avec faculté de négociation des offres ;

Vu l'avis d'appel à concurrence mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation MODULA PROVENCE MARCHES PUBLICS et paru sur le journal d'annonces légales LA PROVENCE du 10 mai jusqu'au 09 juin 2022 en vue d'attribuer le marché de travaux précité ;

Vu l'avis d'appel à concurrence mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation MODULA PROVENCE MARCHES PUBLICS et paru sur le journal d'annonces légales LA PROVENCE (édition BdR et Vaucluse) à compter du 28 juin jusqu'au 22 juillet 2022, en vue d'attribuer 9 lots du marché de travaux précité, à la suite de la 1ère consultation n'aboutissant qu'à l'attribution d'un seul lot (n°5) ;

Vu la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence menée auprès de la société TECHNITHERM à la suite de l'avis d'appel à concurrence mis en ligne le 28 juin jusqu'au 22 juillet 2022 sur la plateforme de dématérialisation MODULA PROVENCE MARCHES PUBLICS en vue d'attribuer 9 lots du marché de travaux précité, elle-même à la suite de la 1ère consultation du 10 mai au 09 juin 2022, afin de pallier l'absence d'offres pour le lot n°11 « plomberie » lors des 2 premières consultations ;

Considérant les offres reçues lors de la 1ère consultation, parmi lesquelles une seule offre a été retenue, suite à l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre le cabinet ECOARCHI représenté par M. Luc PERRET et présenté aux comités travaux et vie associative auxquels étaient joints les membres de la Commission d'Appel d'Offre. Le maître d'œuvre propose comme économiquement la plus avantageuse, l'offre formulée par l'entreprise SOLELEC pour 77 258.55 € HT pour le lot n°5 « Cloisons/doublage/faux plafonds » ;

Considérant les offres reçues au nombre de 13 pour la 2nde consultation, lesquelles ont été analysées par le maître d'œuvre le cabinet ECOARCHI, lequel propose comme économiquement les plus avantageuses, les offres formulées par :

- L'entreprise 4M MEREU BTP pour le lot n°01 « gros œuvre/démolition » ;
- L'entreprise KP2 pour les lots n°2 « revêtement de façade » et n°3 « charpente » ;
- L'entreprise MOINE pour les lots n°4 « menuiseries extérieures » et n°6 « menuiseries intérieures » ;
- La société Provençale de peinture pour le lot n°7 « revêtement de sols/faïence » ;
- L'entreprise SB PEINTURE pour le lot n°8 « peinture / nettoyage » (à la suite des éléments techniques apportés par le candidat et jugées satisfaisantes par le maître d'œuvre) ;
- La S.A.S ETE pour le lot n°10 « électricité ».

Considérant enfin l'offre formulée par la société TECHNITHERM à l'issue de la 3ème et dernière consultation, analysée par le maître d'œuvre le cabinet ECOARCHI et reconnue par ce dernier comme étant économiquement avantageuse, pour un montant initial de 189 593,75 € HT, négocié à 188 298.45 € HT (contre une estimation s'élevant à 216 530 € HT) pour l'attribution du lot n°11 « plomberie » ;

Considérant le refus de la société TK ELEVATOR (issue de la 1ère consultation) de prolonger la validité de son offre jusqu'au 30 septembre 2022, ce qui implique la nécessité d'une nouvelle consultation pour attribuer le lot n°9 « ascenseur » ;

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

VU le rapport d'analyse des offres réalisé par la maîtrise d'œuvre et présenté en comité santé auxquels étaient joints les membres de la CAO,

AUTORISE la signature des marchés ci-après :

- Lot n°1 « **Gros œuvre/ démolition** » à l'entreprise 4M MEREU BTP pour 335 000 € HT ;
- Lot n°2 « **revêtement de façade** » et lot n°3 « **charpente** » à la société KP2 respectivement pour 196 738.21 € HT et 147 465.90 € HT (remise commerciale de 3% sur son offre initiale) ;
- Lot n°4 « **menuiseries extérieures** » et lot n°6 « **menuiseries intérieures** » à l'entreprise MOINE, respectivement pour 137 369.60 € HT et 29 806.50 € HT ;
- Lot n°5 « **Cloisons/doublage/faux plafonds** » à l'entreprise SOLELEC pour 77 258.55 € HT ;
- Lot n°7 « **revêtement de sols/faïence** » à la société Provençale de peinture pour 53 001.40 € HT.
- Lot n°8 « **peinture / nettoyage** » à l'entreprise SB PEINTURE pour 27 909.16€ HT ;
- Lot n°10 « **électricité** » à la S.A.S ETE pour 94 934.13€ HT ;
- Lot n°11 « **plomberie** » à la société TECHNITHERM pour 188 298.45 € HT.

DECLARE sans suite le lot n°9 « ascenseur » pour refus de prolongation de la validité d'une offre par le candidat TK ELEVATOR.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements correspondants et charge ce dernier de les notifier aux attributaires.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le :

22 SEP. 2022

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Bernadette SAMUEL

Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site de la mairie le :

22 SEP. 2022

